Délibération n° 2023.076

Séance du 07/12/2023 N° ordre : 08



Nombre de Conseillers

En exercice : 27Présents : 16Excusés : 11Votants : 22

dont 6 pouvoirs

VOTE : délibération adoptée avec

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET:

DOMAINE ET PATRIMOINE

Acquisition gratuite aux Escures

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 11/12/2023

Date de télétransmission en préfecture : 11/12/2023

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept décembre deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023

PRESENTS: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Brigitte

NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES: Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Alain ISELIN),

André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Alain LAPA-CHERIE), Céline CHASTIN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Sophie FAGLAIN, Baptiste

POUMEAU.

SECRETAIRE: Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Madame TAURISSON qui souhaite céder à la commune, à titre gratuit, une parcelle située aux Escures, référencée au cadastre Section AO n° 378 d'une superficie de 43 m²;

Considérant que cette parcelle correspond à un espace vert jouxtant l'avenue des Escures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à acquérir, à titre gratuit, la parcelle référencée au cadastre Section AO n° 378 appartenant à Madame TAURISSON d'une superficie de 43 m².
- DIT que cette emprise sera classée dans le domaine privée de la commune.
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 7 décembre 2023,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20231207-DL2023_76-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023